



PARCOURS DE HAUTE PERFORMANCE

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

VERSION 26.10.0 — 14 OCTOBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

1	Remerciements.....	3
2	Information Générales.....	3
3	Description Du Programme	3
3.1	Règles des parcours de haute performance	3
3.2	Développement à long terme dans les parcours	4
4	Âge Compétitif.....	4
4.1	Restrictions relatives au développement à long terme de l'athlète (DALT)	4
5	Modifications et clarifications	5
5.1	Clarifications.....	5
6	Règlements sur la Compétition.....	5
6.1	Règles en vigueur	5
6.2	Compétitions et échauffements.....	5
6.3	Règlements relatifs à la tenue vestimentaire	5
6.4	Parade et assistance	6
7	Équipement et spécifications	6
7.1	Équipement	6
7.2	Mesures de l'équipement.....	6
8	Responsabilités des juges	7
8.1	Évaluation des exercices	7
8.1.1	Note D	7
8.1.2	Note E.....	7

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



8.1.3	Exercices courts	7
8.1.4	Saut novice.....	7
8.1.5	Réceptions pilées.....	7
8.2	Jurys.....	7
8.3	Règlements de pointage	8
9	Norme de haute performance.....	8
9.1	Norme de haute performance GAM.....	9
10	Format de la Compétition	9
10.1	Élite Canada	9
10.1.1	Novice et Junior :.....	9
10.1.2	Senior :.....	9
10.2	Championnats canadiens	9
10.2.1	Novice.....	9
10.2.2	Junior :.....	9
10.2.3	Compétition par équipe junior.....	10
10.2.4	Senior :.....	10
11	Règles et règlements spécifiques.....	11
11.1	Senior	11
11.2	Junior	12
11.3	Novice	12
12	Bonifications pour les novices et les juniors	14
13	Règlements supplémentaires pour les novices	16
14	Historique du document.....	17

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026





1 REMERCIEMENTS

Le programme des parcours de haute performance reflète les efforts collectifs du Comité de programme GAM, du Groupe de travail sur le développement des juges, du personnel de GymCan et de l'ensemble de la communauté gymnique. Son développement a été rendu possible grâce à une collaboration ouverte, à une expertise partagée et à un engagement à faire progresser le Canada sur la scène mondiale.

2 INFORMATION GÉNÉRALES

Les parcours de haute performance de GymCan sont conçus pour favoriser l'excellence chez les athlètes de haute performance du Canada. Guidé par des normes internationales, ce programme structuré prépare les athlètes à réussir dans les compétitions individuelles et par équipes à l'échelle internationale. Le programme révisé accompagne progressivement les athlètes et les entraîneurs et entraîneuses dans la composition des exercices, grâce à un système de bonification, afin de les préparer à l'excellence internationale.

3 DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Le programme du parcours de haute performance comprend trois catégories de compétition : novice, junior et senior.
2. Les catégories Junior et Senior sont subdivisées par groupes d'âge.
3. Les catégories Novice, Junior et Senior participent à Élite Canada et aux Championnats canadiens.

3.1 RÈGLES DES PARCOURS DE HAUTE PERFORMANCE

1. Le Code de pointage de World Gymnastics et les bulletins applicables constituent le fondement technique des parcours de haute performance de GymCan.
2. Les modifications et les règles supplémentaires propres à GymCan sont présentées dans les présents règlements, notamment aux sections 11, 12 et 13.

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



3.2 DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DANS LES PARCOURS

Niveau	Filière de compétition	Stade de DALT	Caractéristiques
Novice 13-14	Provincial National	S'entraîner à s'entraîner	Étape majeure du développement de la condition physique; attention accrue à la préparation mentale.
Junior 15-16	National (International)	S'entraîner à s'entraîner S'entraîner à la compétition	Encadrement et environnement d'entraînement spécialisés.
Junior 17-18	National International	S'entraîner à la compétition	Accent mis sur l'expérience en compétition.
Senior 19-20	National International	S'entraîner à la compétition S'entraîner à gagner	Préparation mentale avancée et pratique dans des conditions très compétitives.
Senior 21+	International	S'entraîner à gagner	L'accent est mis sur les performances sur le podium au plus haut niveau.

4 ÂGE COMPÉTITIF

L'âge du concurrent est déterminé selon son âge à la fin de l'année civile. Par exemple, un athlète qui atteint 17 ans au cours de l'année civile doit concourir dans la catégorie Junior 17–18 ans.

Catégorie	2027
Senior 21+	2006 ou avant
Senior 19-20 ans	2007 – 2008
Junior 17 – 18 ans	2009 – 2010
Junior 15 – 16 ans	2011 – 2012
Novices 13 – 14	2013 – 2014

4.1 RESTRICTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DE L'ATHLÈTE (DALT)

1. Un athlète ne peut pas concourir hors de sa catégorie d'âge.
2. En aucun cas un athlète ne peut passer prématurément de Novice à Junior ou de Junior à Senior.

Voici les heures d'entraînement hebdomadaires suggérées selon l'encadrement et l'environnement d'entraînement :

1. Athlètes novices, entre 12 et 18 heures.
2. Athlètes juniors, entre 16 et 20 heures.
3. Athlètes seniors, entre 20 et 25 heures.

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



5 MODIFICATIONS ET CLARIFICATIONS

5.1 CLARIFICATIONS

1. Des clarifications au programme peuvent être apportées plusieurs fois au cours de l'année de compétition.
2. Toutes les clarifications seront transmises aux organismes provinciaux et territoriaux (OPT) et aux listes de diffusion de l'Équipe nationale, puis publiées sur le site Web de GymCan.

6 RÈGLEMENTS SUR LA COMPÉTITION

6.1 RÈGLES EN VIGUEUR

1. Les Règlements techniques de gymnastique artistique masculine de GymCan en vigueur s'appliquent.
2. Sauf indication contraire dans les présents règlements, le Code de pointage de World Gymnastics en vigueur ainsi que tous les bulletins du CTM de World Gymnastics qui s'y rapportent s'appliquent également.

6.2 COMPÉTITIONS ET ÉCHAUFFEMENTS

1. L'échauffement de compétition ne peut pas commencer avant 8 h, et la compétition doit se terminer au plus tard à 22 h.
2. Dans la mesure du possible, les compétitions Novice devraient être prévues lors de la première séance de la journée.
3. Tous les athlètes auront droit à un échauffement général et à un échauffement aux engins avant le début de la compétition, conformément aux règlements de World Gymnastics :
 - a. environ 30 minutes pour l'échauffement général;
 - b. environ 10 minutes par engin.
4. Chaque athlète a droit à un échauffement d'une touche avant le début de chaque rotation.
 - a. 50 secondes à tous les engins, sauf au saut.
 - b. Jusqu'à un maximum de deux sauts d'échauffement au saut.
 - i. Monter sur la table de saut et en sauter compte comme un saut d'échauffement.

6.3 RÈGLEMENTS RELATIFS À LA TENUE VESTIMENTAIRE

1. Les athlètes doivent porter une tenue conforme au Code de pointage de World Gymnastics en vigueur.
2. Les athlètes doivent porter un haut en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans les aires de compétition ou d'entraînement.
3. À Élite Canada, les athlètes et les entraîneur.e.s doivent porter la tenue de leur club.
4. Aux Championnats canadiens, les athlètes et les entraîneur.e.s doivent porter la tenue de leur province.

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



5. Les athlètes représentant la même province ou le même club doivent porter une tenue de compétition assortie.
6. Les vêtements portant l'image de marque de l'Équipe nationale ne doivent pas être portés par les athlètes pendant qu'ils participent à Élite Canada ou aux Championnats canadiens.
7. Nonobstant les points 3 et 4, tous les athlètes de l'Équipe nationale doivent porter une tenue de marque GK, ne portant pas l'image de marque de l'Équipe nationale, lors de la dernière journée de compétition à Élite Canada et aux Championnats canadiens.
8. Le non-respect de l'une ou l'autre des exigences vestimentaires énoncées ci-dessus constitue une infraction relative à la tenue et entraînera l'application de la déduction vestimentaire applicable, conformément au Code de pointage de World Gymnastics en vigueur.

6.4 PARADE ET ASSISTANCE

Dans toutes les catégories, un entraîneur peut être présent aux anneaux et à la barre fixe pour assurer la parade. Dans la mesure du possible, il doit se placer de manière à ne pas obstruer la vue des juges.

7 ÉQUIPEMENT ET SPÉCIFICATIONS

7.1 ÉQUIPEMENT

1. Le tableau ci-dessous présente les exigences particulières en matière d'équipement pour chaque catégorie.
2. L'utilisation de tout tapis supplémentaire non précisé à la section 11 entraînera une déduction neutre de 0,5.
3. Le fournisseur d'équipement, en collaboration avec le comité organisateur local (COL), est responsable de l'inspection de tout l'équipement avant le début de la compétition.
4. Avant chaque séance, le juge en chef à l'engin devrait vérifier que l'équipement est conforme aux spécifications applicables aux niveaux et aux groupes d'âge participant à cette séance, notamment en ce qui concerne la hauteur des engins et la configuration des tapis.
5. Tous les tapis de réception doivent, au minimum, être conformes aux spécifications de World Gymnastics.
6. Les restrictions de World Gymnastics relatives aux matelas peuvent s'appliquer aux événements de sélection.

7.2 MESURES DE L'ÉQUIPEMENT

Les normes de World Gymnastics sont indiquées entre parenthèses.

	Novice	Junior et Senior
Sol	12 m x 12 m	
Cheval d'arçons	Norme de World Gymnastics (105 cm du dessus du tapis, 115 cm du sol.)	

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



Anneaux	Norme de World Gymnastics (260 cm au-dessus du tapis ou 290 cm au-dessus du sol), mesurée jusqu'au bord inférieur intérieur des anneaux.	
Saut	120, 125 ou 135 cm mesurés à partir du sol.	Normes de World Gymnastics (135 cm mesurés depuis le sol)
Barres parallèles	Norme de World Gymnastics (180 cm au-dessus du tapis ou 200 cm au-dessus du sol), mesurée jusqu'au-dessus des barres.	
Barre fixe	Norme de World Gymnastics (260 cm au-dessus du tapis ou 280 cm au-dessus du sol), mesurée jusqu'au-dessus de la barre.	

8 RESPONSABILITÉS DES JUGES

8.1 ÉVALUATION DES EXERCICES

1. Le jury D déterminera la note de difficulté de l'exercice.
2. Le jury E déterminera les déductions d'exécution relatives à la technique, à la position du corps et aux autres fautes d'exécution, conformément au Code de pointage de World Gymnastics en vigueur, sauf indication contraire dans les présents règlements.
3. Le juge D1 sera responsable de déterminer et d'appliquer les bonifications à la note finale.
 - Les bonifications de virtuosité et pour réception pilée devraient être inscrites dans la case ou la colonne « Bonification », lorsqu'elle est disponible.
 - Lorsqu'aucune case ou colonne distincte n'est disponible, la bonification sera ajoutée dans la case ou la colonne « Déduction neutre (ND) ».
4. Le juge D1 appliquera à la note finale les déductions neutres relatives aux lignes, au comportement et aux infractions concernant les engins.

8.1.1 NOTE D

La note D est calculée conformément au [Code de pointage de World Gymnastics](#) en vigueur.

8.1.2 NOTE E

La note E est calculée en soustrayant les déductions liées aux fautes d'exécution technique ou esthétique. La définition de ces déductions est conforme au Code de pointage de World Gymnastics en vigueur :

Petite faute	Faute moyenne	Faute importante	Chute
0.1	0.3	0.5	1.0

8.1.3 SAUT NOVICE

Un deuxième saut peut être répété avec une pénalité de 1,0 si le premier saut exécuté a obtenu une note de zéro.

8.1.4 RÉCEPTIONS PILÉES

Pour les lignes acrobatiques intermédiaires au sol, une réception stable est définie comme une position de réception stable, sans déséquilibre ou avec seulement un léger ajustement des pieds. Voir la section 11 pour la bonification à la réception applicable à chaque catégorie.

8.2 JURYS

1. Le président du jury de compétition (PJC) doit détenir un brevet de World Gymnastics valide.
2. Pour toutes les catégories, les juges assumeront à la fois les responsabilités du jury D et du jury E, sauf si trois juges ou plus sont affectés à l'engin.
 - a. Trois juges : D1/E1 – D2/E2 – E3.
 - b. Quatre juges ou plus : D1 – D2 – E1 – E2 ...
3. À moins qu'un juge de ligne ne soit affecté séparément, un juge désigné au sol ou au saut peut également agir à titre de juge de ligne.

8.3 RÈGLEMENTS DE POINTAGE

1. Lorsqu'un jury E est composé de deux ou trois juges, toutes les notes E seront prises en compte. La moyenne de toutes les notes E sera calculée à trois décimales et tronquée, pas arrondie, à la troisième décimale.
2. Lorsqu'un jury E est composé de quatre juges ou plus, la note E la plus élevée et la note E la plus basse seront éliminées, et la moyenne des deux notes E intermédiaires sera calculée.

9 NORME DE HAUTE PERFORMANCE

La norme de haute performance (HP) établit les seuils de performance minimaux requis pour l'admissibilité et la progression des athlètes au sein du programme de haute performance. Ces normes visent à assurer que la participation à Élite Canada et aux Championnats canadiens reflète les attentes de la gymnastique de haute performance.

Les règlements suivants s'appliquent :

1. Les membres actuels de l'Équipe nationale ainsi que les Espoirs **juniors et** seniors sont exemptés de la norme de haute performance (HP).
2. Pour être admissibles aux catégories Novice, Junior ou Senior à Élite Canada et aux Championnats canadiens, les athlètes doivent atteindre la norme HP indiquée dans le tableau ci-dessous pour leur catégorie et leur groupe d'âge.
 - a. La note requise doit être obtenue lors d'une *compétition officielle* (OPT, USAG, GymCan ou World Gymnastics) avant la date limite d'inscription tardive à Élite Canada ou aux Championnats canadiens.
3. Les athlètes novices et juniors qui atteignent la norme HP à Élite Canada ou aux Championnats canadiens sont considérés comme des athlètes de haute performance et sont admissibles aux possibilités de développement offertes par GymCan, notamment les camps d'entraînement.

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



4. Les athlètes novices et juniors qui atteignent la norme HP au concours général à Élite Canada se qualifient pour ~~la première journée des~~ les Championnats canadiens.
5. Les athlètes seniors qui atteignent la norme HP à un engin à Élite Canada se qualifient pour cet engin pour la première journée des Championnats canadiens.



9.1 NORME DE HAUTE PERFORMANCE GAM

	Sol	Arç	Ann	Saut	BP	BF	AA
Novice 13-14 ans							63.0
Junior 15-16 ans							65.0
Junior 17-18 ans							67.0
Senior 19-20 ans	12.1	11.7	11.7	12.5	11.7	11.6	69.0
Senior 21+	12.3	12.0	12.0	13.0	12.0	11.8	71.0

10 FORMAT DE LA COMPÉTITION

10.1 ÉLITE CANADA

10.1.1 NOVICE ET JUNIOR :

1. Jour 1 : Finale au concours général.
2. Jour 2 : Les récompenses par engin sont déterminées selon les résultats combinés des jours 1 et 2.

10.1.2 SENIOR :

1. Jour 1 : Finale du concours général et qualification aux finales par engin.
2. Jour 2 : Finales par engin.
 - a. Les 8 meilleurs athlètes à chaque engin, par groupe d'âge, se qualifient pour la finale par engin.
 - b. Le règlement de World Gymnastics pour les finales du saut s'appliquera; les gymnastes doivent exécuter deux sauts provenant de groupes de saut différents, avec une valeur de départ moyenne d'au moins 4,4, afin de se qualifier pour la finale au saut et d'être admissibles aux récompenses.

10.2 CHAMPIONNATS CANADIENS

10.2.1 NOVICE

1. Jour 1 : Finale au concours général.
2. Jour 2 : Les récompenses par engin sont déterminées selon les résultats combinés des jours 1 et 2.

10.2.2 JUNIOR :

1. Jour 1 : Finale par équipe et finale au concours général.
2. Jour 2 : Les récompenses par engin sont déterminées selon les résultats combinés des jours 1 et 2.



10.2.3 COMPÉTITION PAR ÉQUIPE JUNIOR

1. Les équipes représentent leur province ou territoire respectif.
2. Le format de la compétition est 6–6–3
3. Les athlètes peuvent être sélectionnés dans l'un ou l'autre des groupes d'âge junior.

10.2.4 SENIOR :

1. Jour 1 : Finale du concours général et qualification aux finales par engin.
2. Jour 2 : Finales par engin.
 - a. Les 8 meilleurs athlètes à chaque engin, par groupe d'âge, se qualifient pour la finale par engin.
 - b. Le règlement de World Gymnastics pour les finales du saut s'appliquera; les gymnastes doivent exécuter deux sauts provenant de groupes de saut différents, avec une valeur de départ moyenne d'au moins 4,4, afin de se qualifier pour la finale au saut et d'être admissibles aux récompenses.



11 RÈGLES ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

11.1 SENIOR

Selon les règles seniors de World Gymnastics.

BONIFICATIONS AUX ENGINES SOL Une bonification à la réception de 0.1 peut être accordée pour chaque ligne acrobatique reconnue qui se termine sans pas ni sursaut et satisfait à l'une des exigences suivantes : • Éléments admissibles à la bonification de liaison de World Gymnastics. • Saltos individuels de valeur C ou supérieure. Remarque : seule la réception de la sortie est assujettie aux exigences strictes de World Gymnastics relatives aux réceptions pilées et peut faire l'objet d'une réclamation. BARRE FIXE • Les liaisons reconnues (CV), définies à l'article 15.2.2, point 2, du Code de pointage, donnent droit à une bonification supplémentaire de 0.1. • Bonification de 0.3 pour le troisième élément volant reconnu de valeur C ou supérieure et pour chacun des suivants.	BONIFICATION POUR RÉCEPTION PILÉE À LA SORTIE WGYM (C et D) = 0.1 E et plus = 0.2 Saut de valeur 4.8 ou supérieure = 0.2 Aucune bonification pour réception pilée au cheval d'arçons. EXERCICES COURTS 8 éléments = 0.0 7 éléments = 0.0 6 éléments = 0.0 5 éléments = 3.0 4 éléments = 4.0 3 éléments = 5.0 2 éléments = 6.0 1 élément = 7.0 0 éléments = 10.0
MODIFICATIONS AUX ENGINES ET À L'ÉQUIPEMENT Sol : Un tapis d'une épaisseur maximale de 10 cm, qui peut être retiré. Il ne doit pas servir au rebond. Anneaux, saut et barres parallèles : Jusqu'à 10 cm de tapis supplémentaires. Barre fixe : Jusqu'à 10 cm de tapis supplémentaires de chaque côté de la barre.	

11.2 JUNIOR

1. Selon les règles juniors de World Gymnastics.
2. Voir la section 12 pour les éléments donnant droit à une bonification chez les juniors.

BONIFICATIONS AUX ENGINES SOL Une bonification à la réception de 0.1 peut être accordée pour chaque ligne acrobatique reconnue qui se termine sans pas ni sursaut et satisfait à l'une des exigences suivantes : • Éléments admissibles à la bonification de liaison de World Gymnastics. • Saltos individuels de valeur C ou supérieure. Remarque : seule la réception de la sortie est assujettie aux exigences strictes de World Gymnastics relatives aux réceptions pilées et peut faire l'objet d'une réclamation. BARRE FIXE • Les liaisons reconnues (CV), définies à l'article 15.2.2, point 2, du Code de pointage, donnent droit à une bonification supplémentaire de 0.1. • Bonification de 0.3 pour le deuxième élément de vol reconnu de valeur C ou supérieure et pour chacun des suivants.	BONIFICATION POUR RÉCEPTION PILÉE À LA SORTIE WGYM (C et D) = 0.1 E et plus = 0.2 Saut de valeur 4.8 ou supérieure = 0.2 Aucune bonification pour réception pilée au cheval d'arçons. EXERCICES COURTS 8 éléments = 0.0 7 éléments = 0.0 6 éléments = 0.0 5 éléments = 3.0 4 éléments = 4.0 3 éléments = 5.0 2 éléments = 6.0 1 élément = 7.0 0 éléments = 10.0
MODIFICATIONS AUX ENGINES ET À L'ÉQUIPEMENT Sol : Un tapis d'une épaisseur maximale de 10 cm, qui peut être retiré. Il ne doit pas servir au rebond. Cheval d'arçons (Junior 15–16 seulement) : Un tremplin, un bloc de parade ou des tapis pliés fournis par le fournisseur officiel d'équipement peuvent être utilisés pour l'entrée. Anneaux, saut et barres parallèles : Jusqu'à 10 cm de tapis supplémentaires. Barre fixe : Jusqu'à 10 cm de tapis supplémentaires de chaque côté de la barre.	

11.3 NOVICE

1. Selon les règles juniors de World Gymnastics.
2. Sept éléments, avec règles supplémentaires.
3. Au sol, un double salto n'est pas exigé.
4. Voir la section 12 pour les éléments donnant droit à une bonification chez les novices.
5. Voir la section 13 pour les règlements supplémentaires.

BONIFICATIONS AUX ENGINS SOL Une bonification à la réception de 0.1 peut être accordée pour chaque ligne acrobatique reconnue qui se termine sans pas ni sursaut et satisfait à l'une des exigences suivantes : • Éléments donnant droit à une bonification de liaison selon les règlements au sol de la section 13. • Saltos individuels en position tendue avec une vrille d'au moins 360°. Remarque : seule la réception de la sortie est assujettie aux exigences strictes de World Gymnastics relatives aux réceptions stables et peut faire l'objet d'une réclamation. BARRE FIXE • Les liaisons reconnues (CV), définies à l'article 15.2.2, point 2, du Code de pointage, donnent droit à une bonification supplémentaire de 0.1. VIRTUOSITÉ • Un ou deux éléments = 0.1 • Trois éléments ou plus = 0.2	BONIFICATION POUR RÉCEPTION PILÉE À LA SORTIE B = 0.1 C et plus = 0.2 Saut avec salto = 0.1 Aucune bonification pour réception pilée au cheval d'arçons. EXERCICES COURTS 7 éléments = 0.0 6 éléments = 0.0 5 éléments = 3.0 4 éléments = 4.0 3 éléments = 5.0 2 éléments = 6.0 1 élément = 7.0 0 éléments = 10.0
MODIFICATIONS AUX ENGINS ET À L'ÉQUIPEMENT Sol : Un tapis d'une épaisseur maximale de 10 cm, qui peut être retiré. Il ne doit pas servir au rebond. Cheval d'arçons : Un tremplin, un bloc de parade ou des tapis pliés fournis par le fournisseur officiel d'équipement peuvent être utilisés pour l'entrée. Anneaux et saut : Jusqu'à 10 cm de tapis supplémentaires. Barres parallèles : Jusqu'à 20 cm de tapis supplémentaires. Barre fixe :	

Parcours de haute performance
 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
 Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



Jusqu'à 20 cm de tapis supplémentaires de chaque côté de la barre.

12 BONIFICATIONS POUR LES NOVICES ET LES JUNIORS

1. Chaque élément reconnu obtient une bonification de 0,3 point. La bonification n'est accordée qu'une seule fois pour l'élément de base.
2. Les numéros d'éléments du Code de pointage de World Gymnastics sont indiqués entre parenthèses.
3. Lorsque deux éléments portent le même numéro dans le Code de pointage, la description écrite dans le tableau ci-dessous a préséance.
 - a. Par exemple, seul le salto **arrière** tendu avec 2/1 vrille donne droit à la bonification pour la catégorie Novice 13, et non le salto **arrière** tendu avec 1 ½ vrille.

Groupe d'âge	Sol	Arçons
Novice 13	1. Salto arrière avec vrille 2/1 (IV.9) ou plus 2. Manna (I.3)	1. Transport en appui facial transversal de valeur C ou plus (III.33, 34, 35) 2. Russe 360° ou plus sur le cheval (II.103)
Novice 14	1. Double salto arrière (III.3) avec ou sans rotation 2. Salto avant tendu avec vrille 3/2 (IV.3) ou plus	1. Transport en appui dorsal transversal de valeur D (III.40, 41) ou plus 2. Un flop ou plus sur un arçon (comptabilisé comme une séquence de flocs)
Junior 15	1. Salto avant tendu avec vrille 2/1 (IV.4) ou plus 2. Salto arrière tendu avec vrille 2 ½ (IV.10) ou plus	1. Russe 720° ou plus sur le cheval (II.104) 2. Deux flocs de valeur C ou supérieure (comptabilisés comme une séquence de flocs)
Junior 16	1. Double salto avant (II.16) 2. Salto arrière tendu avec vrille 3/1 (IV.22) ou plus	1. Ciseau de valeur C ou plus 2. Séquence de flocs de valeur D ou supérieure
Junior 17-18	1. Double salto arrière avec vrille 1/1 ou plus (III.4 ou III.5)	Bertoncelj (II.57), Davtyan (II.69), Sohn (II.58) ou Bezugo (II.71). La bonification est également accordée si l'élément II.57 ou II.69 fait partie d'une séquence de flocs

Parcours de haute performance
 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
 Version 26.10.0 – 14 octobre 2026



		ou d'une séquence combinant flops et pivots russes.
--	--	---

Groupe d'âge	Anneaux	Saut
Novice 13	1. Honma à l'équerre (III.14) 2. Double salto arrière (IV.32) avec ou sans vrille	Saut avec un salto carpié (III.308 ou V.509) ou plus
Novice 14	1. Yamawaki ou Jonasson (I.44, I.45) 2. Grand tour avant par l'ATR passager (I.20)	Saut avec un salto groupé avec vrille 1/1 (I.119 ou VI.401) ou plus
Junior 15	1. Grand tour avant (I.81) 2. Grand tour arrière (I.75)	Saut avec salto arrière tendu avec vrille 1/1 (I.125 ou IV.405) ou plus
Junior 16	1. Établissement arrière à la planche, jambes écartées ou serrées (III.68 ou III.70) 2. Élément de force statique de valeur C ou plus	Saut avec salto arrière tendu avec vrille 3/2 (I.126 ou IV.406) ou plus
Junior 17-18	Tout élément reconnu du groupe III de valeur C ou supérieure, à chaque exécution.	Salto arrière tendu avec vrille 2/1 ou plus (I.127 ou IV.407)
Groupe d'âge	Barres parallèles	Barre fixe
Novice 13	1. Moy à l'appui (III.14 ou III.15) 2. Peach à l'appui (III.116)	1. Stalder (III.38) 2. Endo (III.32)
Novice 14	1. Grand tour à l'ATR (III.21) 2. Double salto arrière ou plus (IV. 32, 33, 34, 36, 40, 45, or 46)	1. Adler (III.63) 2. Double salto arrière groupé ou tendu avec vrille 1/1 (IV.33, 34, 40 ou 41)
Junior 15	1. Stütz (II.3) ou Diamidov (II.27) 2. Tippelt (III.4) ou Bhavsar (III.14)	1. Tkatchev (II.15) dans toutes les positions avec ou sans vrille 2. Yamawaki (II.9) ou Gienger (II.58)
Junior 16	1. Peach à l'ATR (III.106) 2. Healy (II.75)	1. Quast (I.45) 2. Kovacs (II.88) avec ou sans vrille
Junior 17-18	Peach avec ½ tour à l'ATR (III.107) ou Chiarlo (III.119). Il n'est pas nécessaire d'exécuter un Healy après le Chiarlo pour obtenir la bonification ou la valeur E.	Kolman (II.89), à condition que l'exercice comprenne au moins un autre élément de vol reconnu de valeur C ou supérieure.

13 RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES NOVICES

1. Toutes les bonifications du tableau ci-dessous s'ajoutent aux bonifications d'éléments de la section 12.
 - a. Par exemple :
 - i. Si un athlète Novice 13 exécute un Honma à l'équerre reconnu, il recevra :
 - b. 0,3 pour l'élément donnant droit à une bonification à la section 12;
 - c. 0,2 pour l'élément d'élan à la force de valeur B du tableau ci-dessous;
 - d. 0,3 pour l'exigence du groupe d'éléments III — Élan à la force.

SOL	Bonification de liaison de saltos, y compris les éléments combinés avec vrilles : (A+B ou C) (B+B ou C) = 0,1.
ARÇ	- Pour un transport 3/3 en appui transversal reconnu par le jury D, le total des déductions du jury E est plafonné à 0,5. - Toutes les sorties à l'ATR sont reconnues; le total des déductions du jury E est plafonné à 0,5. L'élément n'est pas reconnu si le gymnaste pousse sur le cheval avec la jambe ou y prend appui avec le pied.
ANN	- Montée en force à l'ATR de valeur B (groupe II) = bonification de 0,2. - Élément d'élan à la force de valeur B (groupe III) = bonification de 0,2. - Planche jambes écartées (groupe II) = bonification de 0,2. - Pour les éléments des groupes II et III et les grands élans à l'ATR (2 s) reconnus par le jury D, le total des déductions du jury E est plafonné à 0,5.
	- La déduction de la WG pour « l'absence d'un élément d'élan à l'ATR tenu 2 s » ne s'applique pas. - La règle de WG d'un maximum de 3 éléments successifs en force ne s'applique pas. - Élément à l'ATR non reconnu, exécuté en élan ou en force = déduction neutre de 0,3.
SAUT	Un deuxième saut peut être répété avec une pénalité de 1,0 si le premier saut a reçu une note de zéro.
BP	- Grand tour + grand tour (les deux éléments sont reconnus pour leur valeur) C + C = bonification de 0,2. - Pour les éléments Peach à l'ATR reconnus par le jury D, le total des déductions du jury E est plafonné à 0,5.
	- La déduction de la WG pour un changement de direction dans un élan à l'ATR ne s'applique pas. - Un abaissement arrière ou un ½ élan à vide est permis.
BF	Un abaissement arrière ou un ½ élan à vide est permis.

14 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
26.9.2	25 septembre 2026	Première traduction du document anglais.
26.9.3	26 septembre 2026	Mises à jour du règlement vestimentaire.
26.9.4	6 octobre 2026	Mises à jour de la traduction française
26.10.0	14 octobre 2026	Mise en forme et alignement avec la traduction française

Parcours de haute performance
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE
Version 26.10.0 – 14 octobre 2026

